

LISTE DE VÉRIFICATION CONTRE LA FRAUDE LIÉE AUX PLACEMENTS



Être un investisseur intelligent vous permettra de reconnaître les signes de fraude liée aux placements et à prendre des décisions de placement plus éclairées. Avant d'investir, posez des questions.

	OUI	NON
<p>1. Vous a-t-on promis un rendement garanti?</p> <p>Méfiez-vous des placements qui garantissent un rendement. Lorsque vous achetez un placement, rien ne garantit que vous ferez de l'argent. En règle générale, plus le rendement augmente, plus le risque de perdre de l'argent est grand.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>2. Vous a-t-on dit que le placement est à faible risque ou est sans risque?</p> <p>Aucun placement n'est sans risque. Le rendement et le risque sont liés. Les placements qui sont à faibles risques offrent des rendements moins élevés. Rien ne garantit que vous obtiendrez bel et bien un meilleur rendement en assumant un risque plus élevé.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>3. Vous êtes-vous senti forcé d'investir rapidement?</p> <p>Les escrocs se servent fréquemment de tactiques de vente sous pression pour obtenir votre argent avant de passer à une autre victime. Si l'on vous demande de prendre une décision sur-le-champ ou que l'on vous présente une offre limitée dans le temps, ce n'est probablement pas une bonne option.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>4. Vous a-t-on donné des renseignements confidentiels ou un « bon tuyau »?</p> <p>Les sources des « bons tuyaux » ou des « renseignements confidentiels » n'agissent pas dans votre intérêt. Demandez-vous pourquoi ils vous donnent ces renseignements et en quoi cela leur profite de le faire. Si les renseignements se révèlent faux, vous perdrez votre argent si vous prenez des décisions à la lumière de ceux-ci. S'il s'agit vraiment de renseignements confidentiels au sujet d'une société ouverte, il serait illégal, en vertu des lois régissant les opérations d'initiés, de prendre des décisions à la lumière de ceux-ci.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5. Avez-vous vérifié les renseignements d'inscription et le dossier de mesures disciplinaires du vendeur?

Prenez toujours le temps de vérifier si la personne ou l'entreprise avec qui vous traitez est inscrite auprès de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières de votre province ou territoire. Enfin, l'inscription aide à vous protéger contre les professionnels incompetents ou fraudeurs. Consultez le site CheckBeforeYouInvest.ca ou appelez l'InfoCentre de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au **1-877-785-1555**.

6. Pouvez-vous vérifier l'investissement auprès d'une source crédible?

Si vous recevez une occasion de placement non sollicitée, obtenez une deuxième opinion auprès de votre représentant financier inscrit ou d'un avocat. Pour vérifier l'inscription, consultez le site CheckBeforeYouInvest.ca ou appelez l'InfoCentre de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au **1-877-785-1555**.

7. Comprenez-vous comment l'investissement fonctionne?

N'investissez jamais sans comprendre comment l'investissement fonctionne. Quels sont les frais liés à l'achat, à la détention et à la vente d'un placement? Quelles sont les incidences fiscales? Assurez-vous que le placement correspond à vos objectifs financiers et à vos autres placements. Si vous avez un plan financier, vous pouvez évaluer les nouvelles possibilités en lien avec votre régime et vos objectifs financiers.

Avant d'investir, visitez le site VerifiezAvantDInvestir.ca.

Pour en savoir plus sur la façon de vous protéger contre les fraudes, consultez le site GerezMieuxVotreArgent.ca.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

20, rue Queen Ouest, 22e étage, Toronto ON, M5H 3S8

Tél : 1-877-785-1555 Courriel : inquiries@osc.gov.on.ca

 [GetSmarterAboutMoney](https://www.facebook.com/GetSmarterAboutMoney)

 [@smarter_money](https://twitter.com/smarter_money)

GerezMieuxVotreArgent.ca



COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DE L'ONTARIO

